GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE
LOIRE ATLANTIQUE

Règlement de la Consultation (RC)

MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES

Type de procédure : Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande publique

Référence de la consultation : **PA- 20260009**

PRESTATION DE LOCATION-ENTRETIEN DE TENUES INTEGRALES ADAPTEES A UN USAGE EN ZONE A ATMOSPHERE CONTROLEE (Z.A.C.)

Date et heure limites de réception des offres (DLRO) :
Reportée au 27/11/2026 à 12h00
~~**06/11/2026 à 12h00**~~

Echantillons/Essais/Visite de Site (cf. Article V)

Pour les demandes de renseignements complémentaires (cf. Article VII)
- Date limite de dépôt des questions : reportée au 16/11/2026 (~~26/10/2026~~)
- Date limite de transmission des réponses : reportée au 23/11/2026 (~~02/11/2026~~)

ECHANGES & REPONSES DEMATERIALISES OBLIGATOIRES

SOMMAIRE

ARTICLE I - POUVOIR ADJUDICATEUR 3

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION 3

II.1 Intitulé 3

II.2 Description du marché 3

II.2.1 Forme du contrat 4

II.2.2 Classification CPV (vocabulaire commun des marchés) 4

II.2.3 Division en lots 3

II.2.4 Variantes 4

II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.): 4

II.3 Durée du marché et reconduction 4

CHAPITRE III – MODALITES DE LA CONSULTATION 5

III.1 Contenu du dossier de consultation 5

III.2 Mise à disposition du dossier de la consultation, communications et échanges d'informations par voie électronique 5

CHAPITRE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS 6

IV.1 Délai minimum de validité des offres 6

IV.2 Contenu de l'enveloppe 6

IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE » 6

IV.2.2 Contenu de l'« OFFRE » 7

IV.3 Forme juridique du soumissionnaire 8

IV.4 Sous-traitance 8

IV.5 Remise des plis par voie électronique 8

ARTICLE V - ECHANTILLONS - MATERIELS DE DEMONSTRATIONS –ESSAIS – VISITE DE SITE 11

ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 12

VI.1 Modalités de vérification des conditions de participation 12

VI.2 Examen des offres 12

ARTICLE VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 13

ARTICLE I - POUVOIR ADJUDICATEUR

Pouvoir adjudicateur : Adresse : Adresse électronique : Adresse du profil acheteur Adresse internet	**CHU DE NANTES** **Etablissement public de santé, Etablissement support du GHT 44** **Le Directeur Général du CHU de Nantes** **5 allée de l'île gloriette** **44093 Nantes cedex** **bureau.desmarches@chu-nantes.fr** **https://www.marches-publics.gouv.fr** **http://www.chu-nantes.fr**
Référent Administratif et Technique : Téléphone : Adresse électronique :	**Carole LE GAT - Acheteur** **02 53 48 26 98** **Carole.legat@chu-nantes.fr**

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION

II.1 Intitulé

La présente consultation a pour objet **la location (avec livraison/collecte) et l'entretien (nettoyage, stérilisation et réparation) :**

. de tenues intégrales (combinaisons et surbottes),

. de sous-tenues (tuniques, pantalons et chaussettes)

. ainsi que de lunettes à ventilation directe,

l'ensemble adapté à un usage en zone à atmosphère contrôlée (Z.A.C.) de type « salle blanche » (classe B selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et les Bonnes Pratiques Tissus Cellules (BPTC) pour le personnel du laboratoire U.T.C.G. (Unité de Thérapie Cellulaire et Génique) du Centre Hospitalier Universitaire de NANTES.

Elle concerne uniquement les besoins du CHU de NANTES.

II.2 Description du marché

II.2.1 Division en lots

- Prestations divisées en lots : ☐Oui ☒Non

II.2.2 Forme du contrat

Le contrat conclu est :

Un marché: ☒	**Un accord-cadre** : ☐

II.2.3 Classification CPV (vocabulaire commun des marchés)

	Catégorie	Désignation
Objet Principal	98310000-9	Service de blanchisserie et de nettoyage à sec
Objet supplémentaire		

II.2.4 Variantes

Des variantes à l'initiative des soumissionnaires sont-elles autorisées ? ☐ Oui ☒Non

Des variantes à l'initiative de l'acheteur sont-elles exigées (solutions alternatives)?☐ Oui☒ Non

II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.):

Le C.H.U reste libre de retenir ou non ces prestations supplémentaires éventuelles au moment de la signature du marché public.

Des P.S.E. à l'initiative de l'acheteur sont-elles envisagées ? ☐**Oui** ☒ **Non**

II.3 Durée du marché et reconduction

➔ *cf. article III du CCP n°PA-* 20260009

CHAPITRE III – MODALITES DE LA CONSULTATION

III.1 Contenu du dossier de consultation

- La lettre de candidature (formulaire DC1),
- La déclaration du candidat (formulaire DC2),
- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) et son annexe financière :
  - Annexe 1 : Bordereau des prix unitaires forfaitaires
- Le cahier des clauses particulières (CCP) n°PA- 20260009

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter **au plus tard 4 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la remise des offres, **des modifications de détail** au dossier de consultation. Le délai de remise des offres sera éventuellement revu en conséquence.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

III.2 Mise à disposition du dossier de la consultation, communications et échanges d'informations par voie électronique

Le dossier de la consultation est mis, gratuitement, à disposition à l'adresse suivante: https://www.marches-publics.gouv.fr.

Il est recommandé aux candidats de s'identifier (adresse mail de référence) afin d'être tenus informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de consultation.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité du CHU de Nantes ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou d'offre).

Le mode de transmission par voie électronique est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle, …).

CHAPITRE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

IV.1 Délai minimum de validité des offres

9 mois à compter de la date limite de réception des offres

IV.2 Contenu de l'enveloppe

Chaque opérateur économique doit produire un dossier de candidature et une offre complète comprenant l'ensemble des pièces visées ci-dessous.

IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »

L'utilisation en ligne du DUME est fortement préconisée mais le candidat peut répondre en candidature classique.

- **DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME) :**

Le DUME est une déclaration sur l'honneur sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne dans le cadre du principe du « dites-le nous une fois » qui peut être utilisé en lieu et place des documents mentionnés ci-dessous.

Ce formulaire est à renseigner sur la plateforme des achats de l'Etat (cf. guide d'utilisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide). En cas de co-traitance, se reporter au même guide d'utilisation.

- **DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE CLASSIQUE :**

1. **La lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou format libre)**, dûment complétée par le candidat et par chacun des cotraitants en cas de groupement, précisant :
   - L'objet de la candidature et le ou les lots concernés,
   - La dénomination sociale du candidat, son adresse et ses coordonnées (téléphone, fax, courriel),
   - Si le candidat se présente seul ou en groupement, dans ce dernier cas préciser la forme du groupement, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire,
   - La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il est en règles des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

2. **Les renseignements pour chaque candidat unique ou pour chaque membre du groupement permettant d'apprécier que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché (formulaire Dc2 ou format libre) :**
   - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sont disponibles ;

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- présentation de la liste des principaux services effectuées au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché public, notamment la liste des établissements de santé avec lequel le prestataire a ou a eu un marché public (indiquer les noms et coordonnées téléphoniques des personnes à contacter éventuellement pour information) ;
- certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent, ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres.

IV.2.2 Contenu de l'« OFFRE »

- Un acte d'engagement (formulaire joint pré-rempli),
  - Il est souhaité un acte d'engagement (formulaire ATTRI1) complété et signé ***(signature en format PADES conseillée)*** électroniquement au moment de la remise de l'offre et ce afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché public.
  - Il est également demandé de transmettre la version *word* dûment complétée de l'acte d'engagement
  - *NB : En cas de signature, le candidat doit impérativement remettre un rapport de signature valide associé au fichier signé.*

- **Une annexe financière**,

Il est exigé que l'annexe financière soit remplie selon le modèle présent au Dossier de consultation.

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que des informations relatives aux composantes de ses prix unitaires sont demandées : le soumissionnaire expliquera, par une note détaillée, les éléments pris en compte :

- pour le calcul du forfait mensuel,

Le soumissionnaire joindra également deux factures pro-forma représentatives des deux annexes (offre de base et variante).

- **Offre technique comprenant :**
  - un mémoire technique précisant les moyens mis en place pour assurer la prestation ;
  - un spécimen des différents documents exigés à chaque livraison : attestations ou certificats de stérilisation, bordereaux de livraison,
  - les fiches techniques des articles composant la tenue avec ses accessoires (ex : lunettes) et les fiches techniques des articles composant la sous-tenue ; (cf. CCP article V modalités d'exécution de la prestation)
  - le délai de constitution du stock de tenues

- Une note explicitant les **modalités de prise en compte, au niveau de la facturation mensuelle, des modifications durables** (pour hausse ou baisse d'activité notoires) **du nombre hebdomadaire de tenues** (cf. CCP article 5.4 – Prestations associées) ;

- La communication des **documents relatifs à la Certification ISO, label qualité,** attestations relatives aux matériels et aux équipements utilisés certifiant leur conformité aux normes, etc...

- Une **attestation de Responsabilité Civile Professionnelle** en cours de validité devra être fournie au plus tard 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution de la prestation, pour la couverture des intervenants du prestataire dans les locaux du CHU NANTES

- Les **échantillons** conformément au chapitre V du présent Règlement de la Consultation

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Caisse Epargne (RICE)

Le pouvoir adjudicateur conseille vivement au soumissionnaire de préciser les éléments confidentiels de son offre couverts par le secret des affaires et à justifier par note détaillée écrite les motifs de couverture de ces éléments. Cette démarche facilitera le respect du secret des affaires par le CHU de Nantes, le cas échéant.

IV.3 Forme juridique du soumissionnaire

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à participer à la procédure.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :
  ☒oui ☐ non
- En qualité de membres de plusieurs groupements : ☒oui ☐non

Forme juridique imposée aux groupements d'opérateurs économiques après attribution du marché :
☐oui ☒non

IV.4 Sous-traitance

Le soumissionnaire peut présenter son ou ses sous-traitants à la personne publique, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du (des) marché(s).
Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit au Pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant :

a) la nature des prestations sous-traitées ;
b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
c) le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
e) le cas échéant les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.
La notification du (des) marché(s) emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

IV.5 Remise des plis par voie électronique

Les opérateurs économiques devront **obligatoirement remettre leur candidature et leur offre par voie électronique et exclusivement sur le profil acheteur** de l'établissement avant la date et l'heure limite de

réception des offres, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr (dite plate-forme « PLACE »). **Aucune autre forme de transmission par voie électronique (ex : par courrier électronique) ne sera acceptée.**

NB : Avant de déposer un pli, il est recommandé de parcourir les rubriques « Aide » & "Se préparer à répondre" à l'adresse : https://www.marches-publics.gouv.fr.

CONSEILS POUR PERMETTRE UN DEPOT DANS DE BONNES CONDITIONS :

Mentionner l'adresse mail de contact, dûment orthographiée, à utiliser dans le cadre des échanges de la consultation jusqu'à la notification.

Anticiper la demande de certificat de signature électronique par rapport à la date limite de réception des offres. Liste des prestataires de service de confiance : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Nommage des fichiers

Il est souhaité que l'opérateur économique précise le NOM DE LA PIECE (exemple DC1, Attri1, …) puis le NOM DE LA SOCIETE. *Exemple : « DC1_SOCIETE »*

Nommage des fichiers et dossiers

Il est conseillé d'éviter :

- Les accents et tous les caractères spéciaux
- Les intitulés trop longs

Arborescence et zippage des dossiers

Il est conseillé de zipper le moins possible les dossiers et d'éviter les arborescences trop complexes (cascades de dossier) pour éviter les échecs de dépôt.

Signature des fichiers

- Si le candidat signe son offre, il lui est demandé de se limiter à la signature de l'acte d'engagement.
- En cas de modification du document après signature au format XadES ou CadES, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.
- Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement eIDAS *(ou conforme au RGS uniquement pour les certificats de signatures acquis avant le 12 avril 2018)* sont autorisés; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES

⇨ **Inutile de signer les pièces de candidature ou les pièces techniques.**
⇨ **Ne pas signer les dossiers.**

Rapport de signature à fournir

- Utilisation le dispositif de signature par la plate-forme PLACE
- Si utilisation d'un autre outil de signature électronique que celui de la plate-forme PLACE : communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique) contenant a minima :

⇨ La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
⇨ L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Délais de transmission électronique

Il est conseillé d'anticiper le chargement des pièces afin de s'assurer que la transmission électronique des plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Spam/courrier indésirable
S'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Copie de sauvegarde :
La copie de sauvegarde contient la candidature et l'offre.

Le soumissionnaire qui effectue à titre de copie de sauvegarde une transmission sur support papier ou sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis. Cette copie de sauvegarde doit être envoyée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée à l'adresse suivante :

CHU de NANTES
Direction des Achats
Bâtiment Relais
A l'attention de V. BERTHEBAUD
85 rue Saint-Jacques
44093 NANTES CEDEX 1

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans un des deux cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Nantes dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues au CHU de Nantes dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le CHU de Nantes, sous réserve que la copie lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le CHU de Nantes.

Afin de réduire les délais de notification, les opérateurs économiques sont invités à mettre régulièrement à jour sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr les attestations fiscales et sociales.

ARTICLE V - ECHANTILLONS - MATERIELS DE DEMONSTRATIONS –ESSAIS – VISITE DE SITE

Le soumissionnaire devra fournir, à l'appui de son offre, des échantillons de tenues conformes, selon quantités indiqués dans le tableau ci-dessous, permettant d'apprécier la qualité technique des articles et dont une partie servira d'échantillons témoins tout au long de l'exécution du marché.

ARTICLE	QUANTITE	TAILLE
Combinaisons	2	Taille 4
	2	Taille 3
	2	Taille 2
Paires de sur-bottes	2	Taille 4
	2	Taille 3
	2	Taille 2
Tuniques (manches courtes)	2	Taille 3
	2	Taille 2
	1	Taille 1
Pantalon	2	Taille 3
	2	Taille 2
	1	Taille 1
Paires de chaussettes	4	Taille unique
Lunette à ventilation directe	4 par modèle proposé	
Sac tissu (pour la collecte des tenues sales)	1	

Les **échantillons devront être remis sous sachets stériles** permettant de juger la qualité de ces derniers.

Les échantillons devront être envoyés à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE NANTES
HÔTEL DIEU
REZ DE JARDIN INSTITUT DE BIOLOGIE
Unité de Thérapie Cellulaire et Génique (UTCG)
9, quai Moncousu
44093 NANTES CEDEX 1.

avant les mêmes date et heure limites que celles indiquées à l'article 1 du présent document, soit le :

~~**Vendredi 6 Novembre 2026 – 12 heures, délai de rigueur,**~~
27/11/2026 – 12 heures (délai de rigueur)

La mention : **« ECHANTILLONS UTCG – Prestation de location entretien de tenues adaptées à un**

usage en Z.A.C. » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Les colis porteront impérativement une étiquette mentionnant le nom du soumissionnaire.

Un **bordereau à l'en-tête du soumissionnaire** reprenant les *références et la désignation des articles* sera joint dans le colis, permettant l'identification des échantillons.

Les échantillons seront remis à la disposition des soumissionnaires à l'issue de la procédure. Ils seront à reprendre auprès de l'U.T.C.G. après demande téléphonique. Il n'est pas prévu d'indemnisation du soumissionnaire pour l'ensemble des échantillons.

Néanmoins, **un échantillon-témoin du titulaire du marché** (tenue complète ainsi qu'un échantillon des sachets) **sera conservé** pour les besoins du contrôle de conformité.

Il est précisé que la réforme du Dispositif anti-cadeaux, entrée en vigueur le 1er octobre 2020, n'a pas remis en cause la possibilité dans le cadre des procédures de consultation régies par la Code de la Commande Publique de demander aux sociétés des échantillons dans leur offre.

ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

VI.1 Modalités de vérification des conditions de participation

Les modalités de vérification des conditions de participation se feront dans les conditions prévues à l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique.

Aussi, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

VI.2 Examen des offres

Les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R.2151-5 du Code de la Commande publique.

L'analyse et le jugement des offres (offre de base et offre variante) seront effectués à partir des critères d'attribution indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

CRITERE	Sous critère	PONDERATION
FINANCIER	TCO location et entretien (hors variation des coûts de l'approvisionnement)	**40%**
TECHNIQUE	Qualité des articles constituant la tenue (confort, facilité d'habillage, risque…)	**45%**
	Qualité de la prestation (moyens, modalité de traçabilité, reporting…)	**10%**
RSE	Maitrise des consommation d'eau et d'énergie Maitrise de l'utilisation des produits chimiques Réduction et valorisation des déchets textiles	**5%**

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires dans les conditions décrites ci-dessous.

Après examen des offres initiales, et éventuelle régularisation des offres conformément à l'article R.2152-1 al.2 et R.2152-2 du Code la Commande publique, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations **avec tous les soumissionnaires ayant remis une offre.**

Les conditions de cette négociation seront précisées dans le courrier d'invitation à négocier. A l'issue de cette négociation, les soumissionnaires pourront remettre une offre finale, selon les modalités et dans les délais indiqués dans le courrier d'invitation à négocier. A défaut, ils seront réputés confirmer les termes de leur dernière offre.

Seules les offres régulières, acceptables et appropriées sont classées. **Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux notée et arrive première au classement est retenue**.

ARTICLE VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **le 16/11/2026** une demande écrite via le profil acheteur du Pouvoir adjudicateur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, **4 jours au plus tard** avant la date limite de remise des offres.

*****